

DÉPARTEMENT  
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY SUR  
EURE

Date de convocation :  
17/09/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Nombre de Conseillers  
présents : 20

Nombre de Conseillers  
votants : 22

**OBJET :**

Approbation de la  
dissolution de la SPL  
NAS et lancement d'une  
consultation de mandat

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 027-212702302-20240927-D\_39\_2024-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET



Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

N°39 / 2024

**Objet : Approbation de la dissolution de la SPL Normandie Axe Seine et lancement d'une consultation de mandat pour l'aménagement de l'Écoquartier.**

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune a engagé un projet d'aménagement sur l'ancienne friche GARCEAU afin de développer un projet mixte à dominance résidentielle en cœur de ville,

**Considérant** qu'en 2023, la commune est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Normandie Axe Seine (SPL NAS) et lui a donné mandat pour l'aménagement de l'Ecoquartier Garceau,

Qu'au cours de l'été 2024, une assemblée extraordinaire de la SPL NAS a décidé sa dissolution, celle-ci devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2024,

Que de ce fait, pour continuer de mener à bien son projet, la commune souhaite maintenir un accompagnement en matière d'aménagement sur le plan administratif, opérationnel et financier,

Que le montant global des prestations de services étant estimées supérieur à 40 000 €HT et inférieur à 221 000 €HT, la commune doit lancer un marché de services en procédure adapté (MAPA) afin de recruter une nouvelle maîtrise d'ouvrage déléguée ou mandataire,

Que cette nouvelle maîtrise d'ouvrage déléguée ou mandataire poursuivra le travail engagé par la SPL NAS sur la friche Garceau, notamment sur les prestations suivantes : finalisation des études réglementaires, de labellisation du projet, l'approfondissement des études de conception et la mise en œuvre de ce projet jusqu'à sa livraison,

Après avoir entendu et délibéré, **le Conseil Municipal**

**Article 1 : APPROUVE** la dissolution de la SPL NAS au 31 décembre 2024.

**Article 2 : APPROUVE** la nécessité de bénéficier des services d'un mandataire ou d'un maître d'ouvrage délégué pour l'accompagnement de la commune sur l'opération d'aménagement de la friche Garceau.

**Article 3 : APPROUVE** le lancement d'un marché de services en procédure adaptée afin de recruter un nouveau mandataire ou maître d'ouvrage délégué, en remplacement de la SPL NAS sur cette opération.

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la consultation d'un marché de services pour recruter un nouveau mandataire ou maître d'ouvrage délégué.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 septembre 2024  
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Date de convocation :  
**17/09/2024**

Nombre de Conseillers  
en exercice : **27**

Nombre de Conseillers  
présents : **20**

Nombre de Conseillers  
votants : **22**

**OBJET :**

Écoquartier : accord  
cadre de maîtrise  
d'œuvre urbaine et des  
espaces publics

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2024,**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,**

**à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

N°40 / 2024

**OBJET** : Écoquartier : accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant que** l'aménagement de la friche Garceau en Écoquartier, entrepris par la Ville, a donné lieu à une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine et maîtrise d'œuvre des espaces publics, lancée par la Société Publique Locale Normandie Axe Seine (SPL NAS) dans le cadre de son mandat,

**Considérant que** la consultation a été conduite sous la forme d'un appel d'offre ouvert avec une commission d'appel d'offres qui s'est tenue le jeudi 12 septembre 2024,

**Considérant qu'à** la suite des demandes de précisions émises par la commission d'appel d'offres, celle-ci s'est de nouveau réunie le mercredi 18 septembre,

**Considérant le choix de** la commission d'appels d'offres, de retenir le groupement « ATELIER LD » pour une offre d'un montant de 221 377,00€ HT,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'ATELIER LD pour un montant de 221 377,00€ HT.

### DÉLIBÈRE

**Article unique** : Autorise la Société Publique Locale Normandie Axe Seine, au nom de la Ville d'Ezy-sur-Eure, à signer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et maîtrise d'œuvre des espaces publics avec ATELIER LD pour un montant de 221 377,00€ HT.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 27 septembre 2024  
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Ezy-sur-Eure and the text 'MAIRE D'EZY-SUR-EURE' around the perimeter.

Date de convocation :  
17/09/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Nombre de Conseillers  
présents : 20

Nombre de Conseillers  
votants : 22

**OBJET :**

Autorisation de signature d'un  
contrat d'emprunt

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

**OBJET** : Autorisation de signature d'un contrat d'emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif principal 2024 et la recette de 2.000.000 € (deux millions d'euros) votée en recettes d'investissement au chapitre 16 ;

Vu les différents projets validés en séance budgétaire le 12 avril 2024, en outre la rénovation énergétique de la mairie, la création d'une aire de camping-cars, l'aménagement de la cour du Musée du Peigne... ;

Vu les propositions faites par différents organismes financiers pour la négociation d'un emprunt ;

Considérant que la meilleure proposition pour la Commune a été présentée par la Caisse d'Epargne de Normandie ;

### DÉLIBÈRE

**Article 1** : La Commune souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Normandie 151 rue d'Uelzen, 76230 Bois-Guillaume un emprunt de 2.000.000 € (deux millions d'euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

**Objet du contrat de prêt** : Financements des investissements prévus au budget 2024

**Durée d'amortissement** : 20 ans

**Périodicité des échéances** : Annuelle (capital et intérêts)

**Type d'amortissement** : Amortissement constant du capital

**Type d'emprunt(s)** : Prêt à taux fixe

**Taux d'intérêts** : 3,89 %

**Base de Calcul des intérêts** : 30/360

**Commission d'engagement** : 0,10 %

**Versement des fonds** : Possible en quatre fois jusqu'à 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt et dans la limite maximum du 25/11/2024

**Remboursement anticipé** : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3** : La commune d'EZY SUR EURE décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandat préalable.

**Article 4** : Dit que l'emprunt est inscrit au budget communal et suivants en recettes et en dépenses.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 27 septembre 2024

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DÉPARTEMENT  
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY  
SUR EURE

Date de convocation :  
17/09/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Nombre de Conseillers  
présents : 20

Nombre de Conseillers  
votants : 22

**OBJET :**  
SIEGE 27

Convention de travaux  
rue Aristide Briand et  
Place Félix Hulin

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 027-212702302-20240927-D\_42\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

### PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

### ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

### ADMINISTRATION :

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

**OBJET** : Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27)  
le réseau d'éclairage public et télécom : rue Aristide Briand (tranche 1).

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux ont été engagés en 2022 et 2023 sur le réseau d'éclairage public et télécom de la rue Aristide Briand (tranche 2) par le SIEGE27 ;

Considérant que les travaux de la rue Aristide Briand (tranche 1) sur le réseau d'éclairage public et télécom sont programmés en 2024 ;

Considérant la délibération n°26/2024 votée en séance du 12 avril 2024 relative à la convention de travaux d'un montant de travaux d'investissement estimé à 295 000 € TTC et de fonctionnement estimé à 70 000€ TTC,

Considérant que des travaux supplémentaires ont été chiffrés pour poursuivre l'enfouissement jusqu'à la place Felix Hulin, dans la continuité de ceux réalisés rue Aristide Briand,

Considérant que le montant global des travaux d'investissement s'élève alors à 450 000 € TTC, pour 100 000 € TTC en fonctionnement,

Considérant que la part communale pour l'investissement et le fonctionnement deviennent :

- ✓ en section d'investissement : 130 950.00 € au lieu de 49 167 €
- ✓ en section de fonctionnement : 41 666.66 € au lieu de 29 167 €

### Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
VBP	365 000.00		
VBP	338 100.00	20% HT	56 350.00
VBP	26 900.00	80% HT	17 933.33
EBP	85 000.00	80% HT	56 666.67
<b>Total</b>	<b>450 000.00</b>		<b>130 950.00</b>

### Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TBP	100 000.00	30% HT + TVA	41 666.66

(VBP : Basse Tension pour les Ville B en investissement, EBP : Eclairage public pour les Villes B en investissement et TBP : Télécom pour les Villes B en fonctionnement)

Considérant les dispositions statutaires et les règlements financiers du SIEGE 27 qui prévoient que la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Que cette participation est réévaluée étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

## DÉLIBÈRE

**Article 1** : Abroge les dispositions de la délibérations n°26/2024 du 12 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 027-212702302-20240927-D\_42\_2024-DE

S'LO

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, et à procéder à l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2024 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 septembre 2024

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '61530' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is a cursive script that extends to the left and right of the stamp.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 027-212702302-20240927-D\_42\_2024-DE



Syndicat Intercommunal  
de l'Électricité et du Gaz

Convention de Participation Financière entre le SIEGE  
et la commune de EYZY SUR EURE  
OPERATIONS PROGRAMMEES  
Exercice budgétaire 2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 027-212702302-20240927-D\_42\_2024-DE

S'LO

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dûment habilité par décision du bureau syndical en date du 09/12/2021,

Et EYZY SUR EURE

de PIFRÉS, représentée par M. ~~le Maire~~, dûment habilité(e) par voie délibérative en date du 27/09/2024

#### Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune d'EYZY SUR EURE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

#### Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit : RUE ARISTIDE BRIAND TR 1

N° DT: 192471

Réseau Distribution Publique [DP]

Réseau Eclairage Public Coordonné [EP]

Réseau télécom [FT]

Effacement sécurité / environnement DP (VBP)

Effacement sécurité / environnement EP (EBP)

Effacement sécurité / environnement RT (TBP)

#### Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

##### Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
VBP	365 000.00		
VBP	338 100.00	20% HT	56 350.00
VBP	26 900.00	80% HT	17 933.33
EBP	85 000.00	80% HT	56 666.67
Total	450 000.00		130 950.00

##### Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
TBP	100 000.00	30% HT + TVA	41 666.66

#### Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

#### Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

#### Article 5 : Durée de la convention

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention court jusqu'à la clôture de l'opération.

Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE  
Xavier HUBERT

Le Maire



Date de convocation :  
17/09/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Nombre de Conseillers  
présents : 20

Nombre de Conseillers  
votants : 22

**OBJET :**

Modification simplifiée  
du PLU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

N°43 / 2024

**OBJET** : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153- 45 et suivants,

Vu la délibération n°55 / 2020 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme révisé,

Vu la délibération n°55 / 2022 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022 approuvant le principe de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme révisé,

**Considérant** que cette modification consistera à retravailler certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en modifiant leur rédaction pour ne pas contraindre les projets d'Eco-quartiers ou de maison de santé, compte tenu de l'avancée des études opérationnelles (nombre de logements, emplacements des stationnements, mixité fonctionnelle...)

**Considérant** que certains ajustements du règlement seront aussi nécessaires pour préciser certaines règles (façades commerciales, hauteur de construction...)

**Considérant** que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme révisé, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal de définir les modalités de cette mise à disposition.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition du dossier au public, le bilan sera présenté devant le Conseil Municipal qui pourra adopter le projet, éventuellement modifier pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associés et des observations du public.

## **DÉLIBÈRE**

**Article 1** : Décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie les jours et horaires habituels d'ouverture, sur le site internet et sur Facebook.

Le public pourra faire ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, disponible en mairie.

1. Le dossier mis à la disposition du public comprend :
  - Le dossier de modification simplifiée,
  - Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
2. Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et aux lieux habituels d'affichage. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

3. A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera, par délibération motivée, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Article 2** : dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois ; mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 27 septembre 2024

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Leportier', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '(27530)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff or scepter.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 027-212702302-20240927-D\_43\_2024-DE

Date de convocation :  
17/09/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Nombre de Conseillers  
présents : 20

Nombre de Conseillers  
votants : 22

**OBJET :**

Mise à jour du tableau  
des emplois  
municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

**OBJET** : Mise à jour du tableau des emplois municipaux.**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau d'avancements 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à la suite des mouvements de personnel et aux avancements de grade 2024 ;**DÉLIBÈRE****Article 1** : Décide le nouveau tableau des emplois municipaux de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, comme ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires au 12/04/2024	Modifications budgétaires	Postes budgétaires au 01/10/2024	Postes pourvus au 01/10/2024
<b>Filière administrative</b>					
Emploi fonctionnel de Direction	A	1	0	1	1
Attaché principal	A	0	1	1	1
Attaché	A	1	-1	0	0
Rédacteur	B	2	-1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	1	3	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	0	1	1
Adjoint administratif NC	C	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>					
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	1	1	1
Agent de maîtrise	C	2	-1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	3	7	6
Adjoint technique	C	15	-3	12	11
Adjoint technique NC	C	1	0	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>22</b>
<b>Filière culturelle</b>					
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	1	0	1	1
Assistant de conservation	B	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Filière médico-sociale secteur social</b>					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	5	-2	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>-2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Filière médico-sociale / secteur médico-social</b>					
Médecin territorial	A	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière Police municipale</b>					
Chef de service	B	1	0	1	1
Brigadier chef principal	C	1	0	1	1
Gardien brigadier	C	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>42</b>	<b>-1</b>	<b>41</b>	<b>36</b>

**FAIT ET DÉLIBÈRE À 21 VOIX « pour » et 1 « abstention, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 septembre 2024

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



**DÉPARTEMENT  
DE L'EURE**

**COMMUNE D'EZY SUR  
EURE**

Date de convocation :  
**17/09/2024**

Nombre de Conseillers  
en exercice : **27**

Nombre de Conseillers  
présents : **20**

Nombre de Conseillers  
votants : **22**

**OBJET :**

Dérogação au repos  
dominical du secteur  
automobile année 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 027-212702302-20240927-D\_45\_2024-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2024,**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre,**

**à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,  
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX,  
C. NOË, J. BRET, M.M. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU,  
T. FERNANDES, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE,  
M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË  
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :**

C. DRÈGE, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

A. BAUDRY, J.C THOBOIS

**ADMINISTRATION :**

P. LEPRINCE-RINGUET

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

N°45 / 2024

**OBJET** : Dérogation repos dominical : secteur automobile année 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 3132-26 à 27-1 du Code de Travail ;

**Vu** la demande de dérogation au repos dominical formulée par MOBILIANS, syndicat des métiers de la distribution et des services de l'automobile, pour les dimanches suivants :

- 19 janvier 2025
- 16 mars 2025
- 15 juin 2025
- 14 septembre 2025
- 12 octobre 2025

**Considérant** qu'il est nécessaire de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de dérogation ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : Donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par MOBILIANS pour les dimanches suivants :

- 19 janvier 2025
- 16 mars 2025
- 15 juin 2025
- 14 septembre 2025
- 12 octobre 2025

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à la mise en application de cette décision.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 septembre 2024

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

